



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2022
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2631 (2022)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2631 (2022) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport (S/2022/368) du 29 avril 2022, et l'exposé présenté le 17 mai 2022 au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le processus de formation du gouvernement est demeuré dans l'impasse. Le Premier Ministre iraquien, Mustafa al-Kadhimi, est resté à la tête d'un gouvernement intérimaire. Le 15 mai, la Cour suprême fédérale a déclaré que ce gouvernement n'était pas autorisé à prendre des décisions qui pourraient avoir des incidences considérables sur l'avenir politique, économique et social du pays.

3. Au cours de la période considérée, la Chambre des députés a adopté deux lois avant de suspendre ses travaux le 9 juin. Le 26 mai, elle a approuvé une loi qui criminalise la normalisation des relations avec Israël. De plus, le 8 juin, elle a adopté la loi relative à l'aide d'urgence pour la sécurité alimentaire et le développement, qui alloue 25 000 milliards de dinars irakiens (environ 17 milliards de dollars) à l'appui de divers domaines de dépenses publiques, dont la sécurité alimentaire et le secteur agricole national, la garantie de l'approvisionnement en énergie, notamment par le règlement des dettes aux fournisseurs d'énergie étrangers, et l'aide au développement des provinces qui ne sont pas organisés en régions.

4. Le 15 mai, le chef du Bloc sadriste, Moqtada Sadr, a annoncé que son bloc deviendrait un parti « d'opposition nationale pour une période d'au moins 30 jours ». Il a ajouté qu'une « autre décision » serait annoncée si les forces politiques ne parvenaient pas à former un gouvernement durant cette période. Il a ensuite demandé



au chef du Bloc sadriste au Parlement, Hassan al-Athari, de présenter la démission des 73 députés du parti le 12 juin. M. Sadr a qualifié ces démissions de « sacrifice pour la patrie » et remercié ses alliés de l'Alliance pour le salut de la nation pour leur « patriotisme » et leur « loyauté », ajoutant qu'ils étaient libres de toute obligation à son égard. Le même jour, le Président de la Chambre, Mohammed al-Halbousi, a annoncé qu'il avait accepté les démissions « à contrecœur ». S'adressant aux membres de son parti à la Chambre le 15 juin, M. Sadr a déclaré qu'il s'était retiré du processus politique et ne reviendrait que si toute corruption est éliminée de la sphère politique.

5. Le 13 juin, le Cadre de coordination politique chiite a publié une déclaration dans laquelle il a fait part de son respect pour la décision de M. Sadr et indiqué qu'il dialoguerait avec toutes les forces politiques pour « se conformer aux prescriptions constitutionnelles et former un gouvernement au service de la nation ».

6. Le 23 juin, la Chambre des députés a tenu une session extraordinaire pour faire prêter serment à 64 députés remplaçant les sadristes qui avaient démissionné. Les autres sièges restent vacants. Au cours de la session, il a été donné lecture d'un communiqué issu d'une réunion des blocs politiques qui avait eu lieu plus tôt dans la journée, dans lequel les blocs ont pris acte de la décision des sadristes de se retirer du Parlement et décidé de procéder à la formation d'un gouvernement qui adhère aux principes « d'équilibre, de consensus et de partenariat ».

7. Le 25 juillet, le Cadre de coordination a désigné Mohammed Shia' al-Sudani, ancien gouverneur et ministre sous l'ancien Premier Ministre iraquien Nouri al-Maliki, comme son candidat au poste de Premier Ministre. Le 27 juillet, des partisans sadristes se sont rassemblés à Bagdad pour protester contre la nomination de M. Sudani. Ils sont entrés dans la Zone internationale et ont occupé le Parlement. Peu après, M. Kadhimî a appelé les contestataires à manifester pacifiquement, à protéger les biens publics et privés, à suivre les instructions données par les forces de sécurité et à se retirer immédiatement de la Zone internationale et du Parlement. Le Président de l'Iraq, Barham Salih, et le Président de la Chambre ont transmis des messages similaires dans des déclarations séparées. Suivant les instructions de M. Sadr, les manifestants ont quitté la Zone internationale plus tard dans la journée. Le 28 juillet, M. Kadhimî a exprimé sa préoccupation quant aux répercussions de ces manifestations sur la stabilité nationale et la paix sociale et appelé les forces politiques à faire face à la crise dans « l'esprit du dialogue national » et à éviter que le pays « plonge dans une crise sécuritaire ou sociale dans un contexte régional et international complexe ».

8. Le 30 juillet, des partisans sadristes ont de nouveau pénétré dans la Zone internationale et se sont installés dans le bâtiment du Parlement pour ce qu'un représentant de M. Sadr a décrit comme « un sit-in à durée indéterminée ». Selon le Ministère de la santé, 100 civils et 25 membres du personnel de sécurité ont été blessés. Dans un discours diffusé ce même après-midi, M. Kadhimî a appelé à un « dialogue sincère et constructif » et à des « concessions pour le bien de l'Iraq et des Iraquiens ». Dans une déclaration publiée le même jour, il a également enjoint aux manifestants de s'abstenir de toute escalade et de se conformer aux ordres des forces de sécurité, qui, selon lui, cherchaient à protéger les contestataires comme les institutions officielles. M. Salih s'est fait l'écho de l'appel au « dialogue national » et a demandé aux partis politiques de trouver des solutions à la crise. M. Halbousi a annoncé la suspension des sessions parlementaires jusqu'à nouvel ordre.

9. Le 31 juillet, M. Sadr a publié une déclaration dans laquelle il a affirmé que la Zone internationale avait été « libérée » par une « révolution spontanée et pacifique », qu'il a décrite comme une occasion de « changer radicalement le régime politique, la Constitution et le système électoral ». Le même jour, le Cadre de coordination a

réitéré ses appels au dialogue, notamment avec les Sadristes, mais aussi exprimé son inquiétude face à l'escalade et qualifié les faits de « coup contre le peuple, l'État et ses institutions, le processus politique, la Constitution et les élections ». Le comité d'organisation des manifestations visant à appuyer la légitimité et à préserver les institutions de l'État a ensuite appelé à une contre-manifestation à Bagdad pour « défendre l'État », arguant que les faits récents étaient des tentatives visant à « abolir le processus démocratique ».

10. Le 1^{er} août, les partisans du Cadre de coordination se sont rassemblés à l'extérieur de la Zone internationale. Ils ont respecté les instructions de ne pas entrer dans la Zone et se sont dispersés après en avoir reçu l'ordre des responsables du Cadre de coordination. Le comité d'organisation a publié une déclaration dans laquelle il a demandé la fin du sit-in parlementaire et critiqué le gouvernement intérimaire qui n'avait pas fait front contre les « agressions visant les institutions officielles », tout en exhortant les forces de sécurité à être impartiales et à respecter la Constitution et la loi. Le comité d'organisation a également noté que les manifestants avaient exprimé leur soutien au pouvoir judiciaire, exigé la formation rapide d'un gouvernement au service de la nation et exprimé leur obédience au grand ayatollah Ali Sistani.

11. Le même jour, M. Kadhimi a remercié les manifestants pour leur « engagement en faveur du calme », mais il a aussi souligné le risque d'escalade et a demandé aux contestataires de coopérer avec les forces de sécurité, de respecter les institutions de l'État et de quitter les bâtiments qui les hébergent, et de maintenir l'ordre public. Il a également appelé à un dialogue national par la formation d'un comité comprenant des représentants de tous les partis afin d'élaborer une « feuille de route pour une solution ». Le 2 août, M. Halbousi a publié une déclaration dans laquelle il a appuyé l'initiative de M. Kadhimi et ajouté qu'une résolution de « la crise actuelle » pourrait être suivie de la tenue « d'élections parlementaires et locales, selon un calendrier précis ».

12. Dans un discours diffusé le 3 août, M. Sadr a pris ses distances à l'égard de la poursuite du dialogue, déclarant que les tentatives précédentes avaient échoué, malgré les garanties données à l'époque. Il a ensuite demandé la dissolution du Parlement ainsi que la tenue d'élections anticipées. Le lendemain, le Cadre de coordination a affirmé son soutien à toute « voie constitutionnelle pour résoudre les crises politiques » et considéré que la tenue d'élections anticipées pourrait être une option, à condition qu'il y ait un consensus national et qu'elles puissent se dérouler dans un climat sûr. Le 5 août, le Président de la Chambre s'est également prononcé en faveur de la tenue d'élections anticipées.

13. Le 2 août, les représentants de M. Sadr ont demandé aux manifestants présents au Parlement de quitter le bâtiment dans les 72 heures, ce qu'ils ont fait le 6 août. Le sit-in s'est poursuivi dans la zone alentour, mais les manifestants ont également bloqué l'entrée du bâtiment avec du fil barbelé et empêché les parlementaires et le personnel d'entrer. Le 5 août, les partisans sadristes ont aussi été appelés à participer à des « prières unifiées » dans la Zone internationale, au cours desquelles ils ont écouté un sermon appuyant les propositions d'élections anticipées et prolongeant le sit-in.

14. Après avoir demandé des élections anticipées, le 10 août, M. Sadr a demandé au pouvoir judiciaire de dissoudre la Chambre des députés et prié M. Salih de fixer une date pour la tenue de ces élections, les délais fixés par la Constitution pour constituer un gouvernement ayant été dépassés. Il a également demandé que des procédures sur ce sujet soient ouvertes auprès de la Cour suprême fédérale, dans l'espoir que le pouvoir judiciaire tienne compte des « intérêts du peuple » et ne succombe pas aux pressions. Le lendemain, un haut responsable sadriste a déposé une plainte contre les trois présidents, à savoir le Président, le Premier Ministre et le Président de la

Chambre des députés, demandé à la Cour suprême fédérale de dissoudre la Chambre des députés et prié M. Salih de convoquer des élections législatives. Le 7 septembre, la Cour suprême a estimé qu'elle n'était pas compétente pour dissoudre le Parlement. Le 14 août, le Conseil supérieur de la magistrature a indiqué qu'il avait examiné la demande de M. Sadr et noté que la Cour, bien qu'elle soit d'accord avec la description que celui-ci faisait du processus de formation du gouvernement, n'avait pas le pouvoir de dissoudre le Parlement.

15. Le 11 août, le comité d'organisation des manifestations visant à appuyer la légitimité et à préserver les institutions de l'État a annoncé qu'une manifestation aurait lieu le lendemain pour exiger le respect des institutions de l'État ainsi que la formation d'un « gouvernement au service de la nation ». La manifestation a eu lieu à l'extérieur de la Zone internationale, à proximité du pont du 14 Juillet. Peu après le début de la manifestation, le comité d'organisation en a annoncé la fin, mais a déclaré qu'un sit-in à durée indéterminée avait commencé. Le comité a également formulé huit demandes, dont la formation rapide d'un gouvernement au service de la nation, la désignation d'un candidat à la présidence et la reprise des travaux parlementaires par M. Halbousi.

16. Le 17 août, M. Kadhimî a convoqué une réunion de dialogue national à laquelle ont participé les dirigeants des partis politiques irakiens, en présence des trois présidents, du Président du Conseil supérieur de la magistrature, Faëq Zaidan, et de la MANUI. Le même jour, M. Sadr a publié un communiqué dans lequel il a déclaré que le Bloc sadriste ne participerait pas à cette réunion, que ce soit directement ou indirectement. Le Cabinet du Premier Ministre a indiqué que les participants avaient exprimé leur volonté de résoudre les crises par le dialogue afin de préserver l'unité, la sécurité et la stabilité de l'Iraq, ainsi que le système démocratique constitutionnel. Ils sont convenus de poursuivre ce dialogue afin d'élaborer une feuille de route juridique et constitutionnelle pour résoudre la crise actuelle, tout en notant que la tenue d'élections anticipées n'était pas « sans précédent dans l'histoire des démocraties » pour résoudre une crise politique. En outre, les participants ont souligné la nécessité de réduire les tensions et de protéger les institutions de l'État, et appelé les Sadristes à participer au dialogue national.

17. Le 23 août, des partisans sadristes se sont rassemblés devant le siège du Conseil supérieur de la magistrature à Bagdad et ont fait entendre des revendications telles que la dissolution du Parlement et la non-politisation du système judiciaire. Dans une déclaration publiée le même jour, le Conseil supérieur de la magistrature a annoncé la suspension temporaire de ses travaux ainsi que ceux de ses tribunaux affiliés et de la Cour suprême fédérale, « en protestation » contre le « sit-in des manifestants du Mouvement sadriste (...) visant à faire pression sur la Cour pour demander la dissolution de la Chambre des députés ». Le même jour, M. Kadhimî est rentré plus tôt que prévu d'un sommet régional en Égypte afin de suivre directement, selon ses dires, les mesures prises par les forces de sécurité pour protéger les institutions judiciaires et étatiques. Les manifestants se sont retirés plus tard dans la journée et les bureaux judiciaires ont rouvert le 24 août.

18. Le 29 août, M. Sadr a annoncé sa « démission définitive » et la fermeture de toutes les entités sadristes, à l'exception de trois entités religieuses et culturelles. Peu après, d'autres partisans sadristes sont entrés dans la Zone internationale et ont pénétré dans le palais du Gouvernement, ce qui a conduit M. Kadhimî à suspendre les sessions du Conseil des ministres et à imposer un couvre-feu dans tout le pays, à l'exception de la Région du Kurdistan. Il a également publié une déclaration dans laquelle il a condamné la violation des institutions de l'État et demandé à M. Sadr d'appeler les manifestants à se retirer des bâtiments gouvernementaux. Au cours des événements, plusieurs coups de feu ont été tirés, ce qui a amené M. Kadhimî à

rappeler que l'utilisation de balles réelles contre des manifestants, par quelque élément armé que ce soit, était interdite. Il a également demandé qu'une enquête soit menée sur les sources des tirs et que les auteurs en soient identifiés et en répondent. Des manifestations de Sadristes ont également été signalées dans les provinces du sud, dont certaines ont tourné à la violence.

19. M. Athari a ensuite fait savoir que M. Sadr avait entamé une grève de la faim en raison de « la violence et de l'utilisation d'armes ». Cependant, les manifestants sont restés dans la Zone internationale et des tirs d'armes légères et de mitrailleuses ainsi que des tirs indirects ont continué de se faire entendre pendant toute la nuit. Le 30 août, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé que quatre « missiles » avaient touché un complexe résidentiel dans la Zone internationale. Selon des informations confirmées par la MANUI, les affrontements qui ont eu lieu à Bagdad les 29 et 30 août ont fait au moins 46 morts et 300 blessés, et les affrontements qui ont eu lieu à Bassora entre le 29 août et le 1^{er} septembre ont fait 5 morts et 8 blessés. Dans l'après-midi du 30 août, M. Sadr a prononcé un discours dans lequel il a dit qu'il condamnait les violences, quels qu'en soient les auteurs, mais estimait que ses partisans avaient été « disciplinés et obéissants ». Il a ensuite donné à ses partisans 60 minutes pour se retirer de la Zone internationale, y compris ceux qui se trouvaient au sit-in du Parlement. Le retrait s'est déroulé comme prévu et le commandement des opérations conjointes a ensuite levé le couvre-feu. En outre, le sit-in du pont du 14 Juillet a pris fin.

20. Dans la Région du Kurdistan, les discussions se sont poursuivies au sujet des sixièmes élections législatives prévues dans la région. Le 9 juin, en présence de la MANUI, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a présidé une réunion avec les partis politiques de la région afin d'aborder les questions en suspens, notamment le cadre électoral et la réactivation ou la réforme du Conseil des commissaires de la Haute Commission indépendante pour les élections et le référendum de la Région du Kurdistan. Un comité électoral présidentiel a été créé et chargé de présenter un rapport. Le 10 août, le Président a présidé une autre réunion des partis, toujours en présence de la MANUI, au cours de laquelle le rapport du comité a été examiné et il a été décidé de « conclure toutes les discussions concernant les élections » lors d'une dernière réunion en septembre.

21. Le 6 août, le Mouvement Nouvelle génération a organisé des manifestations dans plusieurs lieux de la province de Souleïmaniyé pour attirer l'attention sur les griefs socioéconomiques et demander la tenue d'élections régionales dans les meilleurs délais. Selon les médias, les forces de sécurité ont tenté de disperser la foule rassemblée à Souleïmaniyé et arrêté plusieurs personnes.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

22. Les questions de partage des revenus et de gestion du pétrole et du gaz sont restées un élément important des relations entre Bagdad et Erbil. Le 6 juin, le Ministre fédéral des finances, Ali Allawi, a déclaré dans une interview que les transferts budgétaires fédéraux et l'allocation d'autres ressources financières au Gouvernement de la Région du Kurdistan seraient suspendus si la question du pétrole et du gaz n'était pas résolue. À la lumière de cette déclaration, le 13 juin, le Ministère des ressources naturelles du Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé qu'il avait engagé des poursuites judiciaires à Erbil en réponse à ce qu'il considérait comme des « mesures illégales » prises par Bagdad. Il a déploré que le Ministère fédéral du pétrole ait, entre autres mesures, convoqué les compagnies pétrolières internationales opérant dans la Région du Kurdistan devant un tribunal de commerce à Bagdad. Le 7 juillet, le Ministre fédéral du pétrole, Ihsan Abdul-Jabbar Ismail, a déclaré que le

4 juillet, le tribunal avait annulé quatre contrats avec des compagnies pétrolières internationales.

23. Le 29 juin, le Parlement de la Région du Kurdistan a modifié la loi régionale sur le pétrole et le gaz, que la Cour suprême fédérale avait invalidée le 15 février, notamment en élargissant la composition du Conseil régional des affaires pétrolières et gazières. Le 30 juin, le Conseil régional élargi a rappelé combien il importait de résoudre les problèmes conformément à la Constitution.

24. Selon le compte rendu publié par le Gouvernement de la Région du Kurdistan, lors de sa réunion du 6 juillet, le Conseil des ministres de la Région du Kurdistan a évoqué les pressions « injustifiées » exercées par le Gouvernement fédéral sur la région et déclaré que la suspension des transferts financiers provenant du Gouvernement fédéral était « anticonstitutionnelle ». Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a réaffirmé qu'il défendrait les droits constitutionnels de la région, tout en soulignant qu'il importait de résoudre les problèmes conformément à la Constitution.

25. Le 23 juillet, M. Kadhimî a reçu le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, à Bagdad. Selon une déclaration commune, ils ont examiné des questions de politique et de sécurité et décidé de renforcer le dialogue entre le Ministère fédéral du pétrole et le Ministère des ressources naturelles du Gouvernement de la Région du Kurdistan afin de poursuivre l'intégration de la gestion des ressources pétrolières. Après une réunion avec M. Halbousi le même jour, le Premier Ministre a annoncé qu'il avait prié M. Halbousi de travailler avec les blocs parlementaires pour faire adopter des lois sur le pétrole et le gaz ainsi que sur le partage des revenus. Le Premier Ministre a également rencontré M. Zaidan le même jour.

C. Conditions de sécurité

26. Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Babel, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. Du 17 mai au 31 août, 184 attaques, visant principalement les forces de sécurité iraqiennes, lui ont été attribuées. Les forces de sécurité iraqiennes ont poursuivi leurs opérations de lutte antiterroriste, en réponse aux activités de Daech.

27. Le 15 juin, les médias ont fait état d'une attaque contre des bâtiments dans la zone de Sinouni, dans le district de Sinjar. Dans une déclaration publiée le 17 juin, le Ministère iraquien des affaires étrangères a fermement condamné l'attaque, qu'il a attribuée aux forces turques et décrite comme une « violation flagrante de la souveraineté de l'Iraq et une menace manifeste pour la sécurité des civils ». Il a ajouté qu'il prendrait d'autres mesures à la suite d'enquêtes. Selon les autorités turques, l'attaque a été perpétrée par des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan.

28. Le 20 juillet, les autorités iraqiennes ont signalé que des obus d'artillerie étaient tombés près d'un complexe touristique dans le district de Zakho (province de Dahouk). Le même jour, les trois présidents, le Ministère iraquien des affaires étrangères ainsi que le Président de la Région du Kurdistan et le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont tous fermement condamné l'attaque. Le Ministère turc des affaires étrangères a déclaré que la Türkiye luttait contre le terrorisme conformément au droit international, avec la plus grande sensibilité à la protection des civils, des infrastructures civiles, des biens historiques et culturels et de l'environnement. Durant la période considérée, le Ministère turc de la défense nationale a indiqué que des opérations se poursuivaient contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan dans le nord de l'Iraq.

29. Dans l'annexe à une lettre datée du 22 juillet 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/574), le Ministre iraquien des affaires étrangères, Fuad Mohammad Hussein, écrivant le 21 juillet, a attribué l'attaque du district de Zakho aux forces turques et déclaré qu'elle avait entraîné la mort de 9 civils (5 hommes, 1 femme et 3 filles) et fait 33 autres blessés. Le même jour, sur instruction du Conseil national de sécurité iraquien, l'Ambassadeur de la Türkiye en Iraq a été convoqué au Ministère iraquien des affaires étrangères. Le Chargé d'affaires par intérim de l'Iraq a été rappelé d'Ankara le 23 juillet, et un comité national a été formé pour enquêter sur l'attaque, sous la direction de M. Hussein. À la demande du Gouvernement iraquien, le Conseil de sécurité a convoqué une réunion le 26 juillet pour examiner la situation. L'Iraq et la Türkiye ont tous deux pris la parole devant le Conseil. Dans son allocution, M. Hussein a attribué l'attaque à l'armée turque et condamné la « présence illégale des forces turques sur les territoires irakiens ». La Türkiye a rejeté ces allégations et exprimé son soutien aux autorités irakiennes dans leurs enquêtes. La Türkiye a également réitéré son droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et souligné qu'elle continuait à « donner la priorité à la protection des civils » dans ses opérations militaires. Dans sa déclaration à la presse faite le 25 juillet, le Conseil de sécurité a condamné l'attaque « avec la plus grande fermeté » et demandé instamment à tous les États Membres de coopérer activement avec le Gouvernement iraquien et toutes les autres autorités compétentes à l'appui de cette enquête.

30. Selon un communiqué de presse publié le 27 juillet par le Ministère turc des affaires étrangères, une attaque a été perpétrée contre le Consulat général de Türkiye à Mossoul dans la matinée du 27 juillet, pendant la réunion du Conseil de sécurité. D'après ce communiqué, la Türkiye a condamné l'attaque « dans les termes les plus forts » et fait savoir qu'elle espérait que les responsables seraient traduits en justice dès que possible. Lors de la réunion du Conseil de sécurité, l'Iraq a répondu qu'il devait confirmer l'attaque et que, si elle avait effectivement eu lieu, son gouvernement condamnerait l'acte et mènerait une enquête. L'Iraq a également rappelé son obligation de protéger les représentations diplomatiques et consulaires et leur personnel sur son territoire.

31. Tout au long de la période considérée, la Direction générale de la lutte antiterroriste de la Région du Kurdistan a fait état d'un certain nombre d'attaques dans la zone de Zeilkan, dans le sous-district de Baachiqa (province de Ninive). Le 26 juin, quatre roquettes ont été tirées sur un poste de contrôle des forces peshmergas et sur une base militaire accueillant des troupes turques, laquelle a aussi été visée par neuf roquettes le 25 août. La première attaque a été revendiquée par un groupe se faisant appeler « Brigade de la résistance islamique Ahrar el-Iraq ». En outre, entre le 17 mai et le 31 août, 11 attaques similaires menées dans la même zone ont été revendiquées par des groupes armés ou signalées par les médias.

32. Du 17 mai au 31 août, 15 attaques ont été signalées contre des camions appartenant à des sociétés irakiennes avec lesquelles un contrat avait été passé en vue de la livraison de fournitures à la coalition internationale contre Daech, dans les provinces de Babel, de Bagdad, de Basra, de Dhi Qar, de Mouthanna et de Salaheddin. Un membre des forces de sécurité irakiennes aurait été blessé dans une attaque. Cinq groupes armés ont revendiqué 11 de ces attaques.

33. Le 24 mai, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé que la défense aérienne avait détruit un drone près de la base aérienne iraquienne Martyr Mohammad Alaa, dans le complexe de l'aéroport international de Bagdad.

34. Le 30 mai, dans une attaque qui a été confirmée par le porte-parole du Département d'État des États-Unis d'Amérique, plusieurs roquettes ont touché les

environs de la base aérienne d'Aïn el-Assad, dans la province d'Anbar, sans faire de victimes. L'attaque a été revendiquée par un groupe se faisant appeler « Faction de résistance internationale ».

35. Le 8 juin, la Direction générale de la lutte antiterroriste de la Région du Kurdistan a signalé qu'un drone chargé d'explosifs s'était écrasé à Erbil, blessant trois civils. Le même jour, M. Kadhimi a appelé le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan et réaffirmé son engagement à collaborer avec le Gouvernement régional pour faire en sorte que les auteurs de ces actes en rendent compte. M. Salih a condamné l'attaque dans une déclaration le 9 juin.

36. Les 22, 24 et 25 juin et le 25 juillet, des roquettes ont visé le champ de gaz de Khor Mor, dans la province de Sleïmaniyé ; deux membres du personnel ont été blessés dans l'attaque du 22 juin. Le 26 juin, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan a indiqué qu'au cours d'une conversation téléphonique avec M. Kadhimi, il avait souligné la nécessité d'établir une force conjointe fédérale et peshmerga et exhorté son interlocuteur à prendre des mesures pour dissuader les attaques.

37. Le 26 août, un engin explosif improvisé a détoné près d'un convoi de l'Ambassade d'Australie qui traversait Bagdad, endommageant l'un des véhicules. Le Ministère iraquien des affaires étrangères a condamné l'attaque et affirmé son engagement en faveur de la protection du personnel et des installations diplomatiques.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

38. Le 17 mai, M. Salih a exposé la politique étrangère de l'Iraq lors de réunions avec les ambassadeurs nouvellement nommés, précisant qu'elle était axée sur des relations équilibrées et sur l'amélioration de la coopération politique, économique et commerciale. Il a également souligné que la coopération internationale et régionale devait permettre de relever les défis mondiaux et que l'Iraq cherchait à surmonter les différences et à apaiser les tensions dans la région.

39. Le 16 juin, rendant compte d'une conversation téléphonique avec le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Hossein Amir-Abdollahian, M. Hussein a confirmé que le Gouvernement était déterminé à continuer de faciliter les pourparlers directs entre la République islamique d'Iran et l'Arabie saoudite. Le 25 juin, M. Kadhimi s'est rendu en Arabie saoudite où il a été reçu par le prince héritier Mohammed ben Salman Al-Saud. M. Kadhimi a indiqué qu'ils avaient discuté des relations bilatérales, des questions régionales et internationales présentant un intérêt commun, ainsi que des efforts visant à consolider la paix régionale. Le lendemain, M. Kadhimi s'est rendu en Iran où il a été reçu par le Président, Seyyed Ebrahim Raisi. Il a indiqué que leurs discussions avaient porté sur des questions bilatérales et régionales. Il a également indiqué que M. Raisi avait salué les efforts déployés par l'Iraq pour « rapprocher les points de vue et instaurer le calme dans la région ».

40. Les incidences des changements climatiques dans la région ont fait l'objet d'une conversation téléphonique entre M. Hussein et M. Amir-Abdollahian le 24 mai. Ils sont convenus de convoquer une réunion entre les délégations techniques iraquienne et iranienne sur ces questions. Le 29 mai, M. Kadhimi a reçu le Vice-Président de la République islamique d'Iran et chef du Département de l'environnement, Ali Salajegheh. M. Kadhimi a dit qu'ils avaient examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale et régionale pour remédier aux problèmes environnementaux. Des questions similaires ont été abordées lors d'une autre réunion entre M. Salajegheh et M. Hussein, en présence des ministres de l'agriculture, des ressources en eau et de

l'environnement. M. Raisi a fait savoir qu'il avait également abordé les questions environnementales lors d'une conversation téléphonique avec M. Kadhimi le 29 mai. Le 14 juillet, le Ministre iraquien de l'environnement, Jassim Abdul Aziz al-Falahi, a rencontré M. Salajegheh à Téhéran et signé un mémorandum d'accord sur la lutte contre les tempêtes de poussière.

41. Le 6 juin, le Ministre égyptien des affaires étrangères, Sameh Hassan Shokry Selim, et son homologue jordanien, Ayman Safadi, se sont rendus à Bagdad, où ils ont participé conjointement à des réunions tenues avec chacun des trois présidents. Les débats étaient axés sur la nécessité de renforcer la coopération tripartite dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité, et de donner suite aux décisions prises lors des précédents sommets tripartites.

42. Parmi les autres visiteurs de haut niveau, on peut citer la Ministre de la justice et de la sécurité des Pays-Bas, Dilan Yeşilgöz-Zegerius ; une délégation du Parlement européen pour la sécurité et la défense ; la Vice-Ministre italienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, Marina Sereni ; une délégation de la Commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat français ; le sénateur américain Lindsey Graham ; le Ministre algérien des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra.

43. Le 16 juillet, M. Kadhimi a participé au Sommet de Djedda pour la sécurité et le développement, en Arabie saoudite. Dans son discours, il a souligné le rôle régional de l'Iraq et demandé la création d'une banque du Moyen-Orient pour le développement et l'intégration en partenariat avec le Conseil de coopération du Golfe, l'Égypte et la Jordanie, afin de financer des projets d'infrastructure permettant de relier les économies de la région. Dans la déclaration finale, les participants au Sommet ont énuméré une série de problèmes, touchant notamment aux accords d'interconnexion électrique entre l'Iraq et les États membres du Conseil de coopération du Golfe, ainsi qu'entre l'Iraq, l'Égypte et la Jordanie. M. Kadhimi a aussi rencontré séparément les dirigeants de la région et le Président des États-Unis, Joseph R. Biden Jr., qui a salué son action « en faveur d'une région plus stable, plus prospère et plus interconnectée ». Dans une déclaration commune publiée après cette dernière réunion, les deux pays ont réaffirmé leur attachement à leur partenariat au titre de l'accord-cadre stratégique et leur détermination à poursuivre la coordination en matière de sécurité pour faire en sorte que l'EIIL ne puisse jamais resurgir.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

44. Conformément à son mandat de bons offices et dans le contexte de la crise politique qui a découlé du long processus de formation du gouvernement, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI a dialogué activement avec les trois présidents, M. Zaidan, les dirigeants de la Région du Kurdistan, les dirigeants des partis politiques et d'autres autorités. Dans le cadre de ces efforts, elle a rappelé qu'il était urgent de désamorcer les tensions, d'entamer un dialogue inclusif, de donner la priorité à l'intérêt national et de progresser vers un changement en profondeur.

45. Au cours de ses multiples visites dans la Région du Kurdistan, la Représentante spéciale a rencontré le Président de la Région du Kurdistan, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan et les dirigeants des partis politiques régionaux. Elle a insisté sur la nécessité de parvenir à un accord sur un candidat à la

présidence et souligné le besoin plus général de résoudre les désaccords entre Kurdes afin de faciliter la résolution des différends en suspens entre Bagdad et Erbil, notamment en ce qui concernait la gestion du pétrole et le partage des revenus, la coopération en matière de sécurité et la mise en œuvre de l'accord de Sinjar.

46. Le 26 mai à Erbil, la Représentante spéciale a organisé une table ronde réunissant les représentants des six plus grands partis politiques de la Région du Kurdistan afin de parvenir à une entente sur la situation dans la région et sur le cadre juridique et technique régissant les élections au Parlement de la Région du Kurdistan. Lors des réunions de suivi tenues à Erbil le 9 juin et le 10 août, sous la présidence du Président de la Région du Kurdistan, la Représentante spéciale a exhorté tous les participants à collaborer pour remédier aux problèmes qui touchent la région, en soulignant la nécessité de renforcer les institutions démocratiques.

47. Le 5 juin, au sein d'une délégation de haut niveau des Nations Unies, qui était accompagnée par le Chef du Service national de sécurité iraquien, Hamid Al-Shatri, la Représentante spéciale a visité le camp de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne, afin de faire connaître la situation des quelque 28 000 citoyens irakiens qui y résident encore. La délégation a publié une déclaration appelant l'attention sur les risques de protection et de sécurité qui pourraient se faire jour si les résidents du camp, dont la moitié a moins de 12 ans, n'étaient pas rapatriés dans leur pays d'origine. La Représentante spéciale a félicité les autorités irakiennes d'avoir rapatrié plus de 2 500 Irakiens et Irakiennes en respectant les principes de responsabilité et de réintégration. En outre, elle a déclaré que l'ONU était prête à continuer de fournir une assistance humanitaire et de protection après le retour.

48. Suite au bombardement du district de Zakho le 20 juillet, la Représentante spéciale a publié le même jour une déclaration dans laquelle elle a fermement condamné l'attaque et demandé une enquête approfondie. Le 26 juillet, elle a présenté un exposé sur la situation au Conseil de sécurité.

49. Après que des manifestants sont entrés dans la Zone internationale et le bâtiment du Parlement le 27 juillet, la Représentante spéciale a publié une déclaration dans laquelle elle a réaffirmé le droit de manifester pacifiquement tout en rappelant qu'il convenait de respecter les institutions de l'État et de protéger les biens publics et privés. Après que des manifestants ont à nouveau occupé le bâtiment du Parlement le 30 juillet, elle a engagé tous les acteurs à désamorcer la situation et à respecter la Constitution. Dans une déclaration publiée le 3 août, elle s'est félicitée des appels en faveur d'un dialogue national et a prié tous les acteurs d'y participer activement et d'arrêter des solutions.

50. Dans le cadre de ses échanges avec les dirigeants et les responsables politiques irakiens, la Représentante spéciale a rencontré, le 4 août, Hadi al-Ameri, responsable de haut niveau et représentant du Cadre de coordination. Le lendemain, elle a rendu visite à M. Sadr à Najaf pour trouver des solutions aux problèmes auxquels l'Iraq fait face. À l'invitation de M. Kadhimi et des chefs des partis participants, la Représentante spéciale a assisté à la première session du dialogue national, tenue le 17 août.

51. Le 23 août, après des manifestations qui ont conduit à la fermeture du bâtiment du Conseil supérieur de la magistrature, la Représentante spéciale a de nouveau publié une déclaration reconnaissant le droit de manifester pacifiquement tout en soulignant que le respect de la Constitution et des institutions de l'État était tout aussi important.

52. Le 24 août, elle a participé à une réunion avec les trois présidents et M. Zaidan.

53. Le 27 août, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale a participé à la conférence islamique annuelle sur la lutte contre

la violence à l'égard des femmes, organisée par Al-Hakim Foundation, sur le thème « L'éducation des femmes favorise la renaissance de la nation ». Les trois présidents ont assisté à la conférence. Le Représentant spécial adjoint a souligné qu'il fallait veiller à ce que les filles et les femmes aient accès à l'éducation et insisté sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique, notamment au dialogue national, pour trouver des solutions à l'impasse politique actuelle.

B. Assistance électorale

54. La MANUI a mené des activités de renforcement des capacités à l'appui de la Haute Commission électorale indépendante. Elle a notamment organisé des ateliers et des formations à Amara, Bagdad, Bassora, Erbil, Kirokuk et Mossoul, sur les sujets suivants : la gestion de la logistique électorale (à l'intention de 115 personnes, dont 8 femmes) ; l'informatique et la gestion des données électorales (pour 67 fonctionnaires chargés de la coordination sur le terrain et des bureaux provinciaux, dont 10 femmes) ; la planification et la gestion de la sécurité des élections (pour 57 personnes) ; l'utilisation d'un logiciel pour la base de données de la Commission (pour 53 personnes, dont 4 femmes) ; la communication et la sensibilisation du public (pour 23 personnes, dont 2 femmes).

55. Dans le cadre du renforcement des capacités, la MANUI a continué de tenir des réunions mensuelles avec l'Instance judiciaire électorale sur la gestion des recours électoraux et engagé un dialogue avec le comité juridique de la Commission sur le cadre juridique électoral.

56. En outre, la MANUI a appuyé les efforts déployés par la Commission pour améliorer son système biométrique d'inscription des électeurs. À cet égard, la Mission a présenté aux hauts fonctionnaires de la Commission un exposé sur les questions liées à l'inscription biométrique des électeurs et organisé une visite d'étude au Malawi, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour que la Commission puisse tirer des enseignements de l'expérience de ce pays en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'inscription sur les listes électorales.

57. La MANUI a également formulé des recommandations pour le plan de travail de la Commission en matière d'égalité des genres pour 2022, notamment sur les stratégies d'intégration de la dimension de genre et sur la structure et la composition de l'équipe chargée des questions de genre.

58. À la demande du Président de la Région du Kurdistan, la MANUI a assisté aux réunions du comité technique électoral de la région chargé de traiter les questions électorales en suspens. Le comité a examiné le cadre électoral, la question de la réactivation ou de la réforme du Conseil des commissaires de la Haute Commission indépendante pour les élections et le référendum de la Région du Kurdistan, et l'utilisation des listes électorales. Le 21 juin, la MANUI a présenté au comité les pratiques internationales concernant la délimitation des circonscriptions et la représentation des minorités afin de guider ses débats.

59. La MANUI a aussi examiné la préparation des élections avec la Présidente du Parlement de la Région du Kurdistan, Rewaz Faëq, le 6 juillet à Erbil, et s'est réunie plusieurs fois avec le Conseil des commissaires par intérim pour discuter de son statut, des domaines dans lesquels un soutien pourrait être fourni et de la coordination avec la Haute Commission électorale indépendante fédérale.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

60. Du 1^{er} avril au 31 août, la MANUI a consigné 87 faits qui ont fait au moins 201 victimes parmi les civils (65 morts, dont 47 hommes, 4 femmes et 14 enfants, et 136 blessés, dont 73 hommes, 31 femmes et 32 enfants). La majorité des personnes ont été touchées par des tirs d'armes légères, des engins explosifs improvisés, des bombardements et des restes explosifs de guerre.

61. Au cours de la même période, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié, par l'intermédiaire de la MANUI, 63 violations graves commises contre 55 enfants (38 garçons et 17 filles), dont le meurtre et la mutilation de 25 enfants (11 garçons tués et 10 garçons et 4 filles mutilés), 5 enlèvements (3 garçons et 2 filles), 1 cas de viol et d'autres formes de violence sexuelle contre une fille, et 8 cas de refus d'accès humanitaire. L'équipe spéciale a également confirmé que 24 enfants (14 garçons et 10 filles) avaient été utilisés et recrutés par le Parti des travailleurs du Kurdistan.

62. Les 26 et 27 avril, lors de sa soixante-treizième session, le Comité contre la torture a examiné le deuxième rapport périodique de l'Iraq sur les mesures prises pour faire respecter la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans ses observations finales, adoptées le 9 mai, le Comité s'est félicité des initiatives prises par le pays pour mettre en place une législation, des politiques et des procédures se rapportant à la Convention, mais a mis en évidence des sujets de préoccupation importants, notamment des allégations de nombreux cas de torture ou de mauvais traitements, le manque de respect des garanties juridiques fondamentales, l'impunité et les mauvaises conditions de détention. Le Comité a formulé des recommandations pour répondre à ces préoccupations et prié l'Iraq d'accélérer l'adoption de la législation contre la torture.

63. Le 2 juin, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint intitulé « Update on accountability in Iraq: limited progress towards justice for human rights violations and abuses by "Unidentified Armed Elements" ». Bien qu'il y soit fait état de certaines avancées, notamment en ce qui concerne l'indemnisation des victimes, la conclusion est que les progrès en matière de répression des violations commises par des éléments armés non identifiés ont été limités. D'après ce rapport, de nombreuses personnes qui cherchaient à amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes ont été les cibles de menaces et d'intimidations violentes. On trouve aussi dans le rapport des recommandations à l'intention du Gouvernement iraquien visant à mettre fin à l'impunité, à garantir une réparation aux victimes et à protéger les familles et les témoins.

64. Le 20 juin, la MANUI et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé un atelier sur la prévention de la torture et le respect des droits humains dans les enquêtes antiterroristes à l'Académie du renseignement du Ministère de l'intérieur.

65. Le 26 juin, à Erbil, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, la MANUI a organisé un dialogue sur la justice réparatrice, autour du thème des moyens de garantir des réparations efficaces en Iraq, en coopération avec la Direction générale des affaires relatives aux personnes rescapées, des groupes de la société civile et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Parmi les participants, on comptait des représentants du Gouvernement fédéral, du Gouvernement de la Région du Kurdistan, des organismes des Nations Unies et de la société civile ainsi que des personnes rescapées.

66. Le 17 mai, la MANUI et le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide ont animé un dialogue sur la lutte contre les

discours de haine, la discrimination et la marginalisation. Des représentants de groupes minoritaires, d'organisations de la société civile, de la Haute Commission iraquienne des droits humains, de l'Association du barreau iraquien et de la Commission iraquienne des communications et des médias ont soulevé les questions fondamentales et défini des solutions pour lutter contre les discours haineux.

67. Le 30 juin, la MANUI a organisé une manifestation à Bagdad sous le slogan « Nous sommes l'Iraq », qui a rassemblé 32 élèves d'école primaire (19 filles et 13 garçons) issus de différentes communautés pour contrer les discours de haine en célébrant la diversité. Des anciens des tribus, des fonctionnaires, des enseignants et des représentants de la société civile ont également participé à cette manifestation.

68. Le 27 juin à Erbil, la MANUI a organisé un dialogue politique de haut niveau afin de renforcer les capacités et la volonté politique d'enquêter sur les meurtres liés au genre et d'engager des poursuites, et de réduire ainsi l'impunité de ces crimes. Parmi les participants figuraient le Haut Conseil pour le développement des femmes dans la Région du Kurdistan, des juges d'instruction, des juges des juridictions pénales, la Direction régionale de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la famille et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

69. En août 2022, environ 1,17 million de personnes vivaient toujours en situation de déplacement en Iraq, dont 180 000 personnes accueillies dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan iraquien et dans un camp de la province de Ninive, et environ 990 000 personnes (déplacés à l'intérieur du pays et rapatriés) avaient un besoin urgent d'aide humanitaire. Les organisations humanitaires ont constaté une dégradation des conditions de vie dans certains camps de déplacés, les carences sur le plan des services étant attribuées au manque de financement.

70. Plus de 1 700 familles (7 201 personnes) ont fui leurs foyers à la suite d'affrontements entre les forces de sécurité iraquiennes et des éléments armés dans la région de Sinjar, début mai. Beaucoup de ces familles ont été hébergées dans des camps de déplacés dans la province de Dahouk. Les autorités (dirigées par la Direction des migrations et de la gestion des crises du Gouvernement de la Région du Kurdistan), les organismes humanitaires, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge, et les organisations non gouvernementales nationales ont fourni une aide humanitaire pour répondre aux besoins immédiats des personnes qui avaient fui. Depuis, au moins 1 033 familles ont quitté les camps, soit pour Sinjar, soit pour les zones urbaines de la province de Dahouk.

71. Le financement de l'aide humanitaire a diminué malgré la persistance des besoins. Au 31 août, le plan de réponse humanitaire 2022 était financé à 33 %, soit 130 millions de dollars sur les 400 millions nécessaires pour venir en aide à 990 000 personnes ayant cruellement besoin d'aide humanitaire. Dans ce contexte, l'ONU et ses partenaires ont poursuivi leur collaboration avec le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan afin de transférer la responsabilité des opérations humanitaires et d'aider les autorités fédérales à prendre en charge la fourniture de services vitaux et essentiels aux populations touchées par le conflit en Iraq. La loi relative à l'aide d'urgence pour la sécurité alimentaire et le développement, adoptée le 8 juin, comporte des dispositions visant à aider le Gouvernement à assumer la responsabilité des services humanitaires, mais celles-ci n'ont pas encore été pleinement appliquées.

72. La communauté humanitaire en Iraq a redoublé d'efforts pour faciliter la transition et réduire l'action humanitaire internationale dans le pays. À cette fin, un groupe consultatif sur la transition a été créé pour examiner les aspects opérationnels de la transition humanitaire avec toutes les principales parties prenantes. Le 5 juillet, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et le groupe de contact des donateurs ont décidé de ne pas élaborer d'aperçu des besoins humanitaires ou de plan de réponse humanitaire pour 2023 tant que les discussions se poursuivaient sur la forme que pourrait prendre un document de planification pour 2023. Dans ce contexte, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé la transition vers le déploiement d'une équipe de conseillers humanitaires.

73. L'ONU et ses partenaires ont continué d'apporter une assistance aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux rapatriés en Iraq. Au 1^{er} août, cette assistance avait atteint 100 % de la population des camps, 100 % des personnes déplacées hors des camps ciblées et 69 % des rapatriés ciblés.

74. Au cours de la période considérée, l'OIM a continué de contribuer au rapatriement des ressortissants irakiens du camp de Hol, dirigé par le Gouvernement. De mai 2021 au 31 août, 756 familles (3 083 personnes) au total ont été réinstallées dans le camp de Djedda 1, dans la province de Ninive. Au cours de cette période, 416 familles (1 622 personnes) ont quitté le camp pour retourner dans leur région d'origine ou s'installer ailleurs, principalement dans les provinces d'Anbar, de Ninive et de Salaheddin. L'OIM a également assuré la gestion de camps mobiles pour 40 794 personnes déplacées qui continuent de vivre dans 91 établissements informels dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Kirkouk, de Bagdad et de Salaheddin. En outre, le HCR et ses partenaires ont facilité la délivrance de 154 cartes d'identité civiles pour les résidents du camp de Djedda 1 et traité 275 demandes de cartes d'identité unifiées ainsi que 165 autres documents civils.

75. Pour faire face aux problèmes de santé parmi les réfugiés à la mi-mai, le HCR a veillé à ce que des médicaments et des fournitures médicales soient disponibles dans les installations sanitaires des camps et facilité le dépistage de cas de choléra.

76. En 2020, l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq a été sélectionnée comme équipe pilote pour mettre en œuvre la feuille de résultats des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap. En 2022, l'OIM, le FNUAP et la MANUI, qui assurent les fonctions de secrétariat de cette initiative, ont créé le groupe de coordination pour l'inclusion du handicap, mécanisme clé pour l'action conjointe des Nations Unies en matière d'inclusion des personnes handicapées et de sensibilisation et de coordination à cet égard.

77. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a élaboré, en partenariat avec l'OIM, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PAM, un document exposant la position des Nations Unies sur la réforme de la protection sociale en Iraq. Ce document a été communiqué aux Ministres des finances, de la planification et du travail et des affaires sociales, dans le but d'organiser des sessions de suivi. En plus du document de position, l'OIT, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR le PAM, a collaboré avec le Gouvernement irakien pour faciliter la transition de l'aide humanitaire pécuniaire, dont bénéficient 1,17 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, au système national de protection sociale, dans le cadre des activités liées à l'action humanitaire, au développement et à la paix en Iraq.

78. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a organisé, en collaboration avec le Haut Conseil pour le développement des femmes dans la Région du Kurdistan, la première réunion régionale du conseil chargé de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil

de sécurité, qui s'est tenue à Erbil le 21 juin. À cette occasion, le conseil a annoncé le plan de mise en œuvre du pilier Protection du plan d'action national iraquien. De plus, le 1^{er} juillet, l'OIM a organisé un atelier visant à mettre au point une feuille de route pour la mise en œuvre d'un plan de mobilisation sociale et de maintien de l'ordre tenant compte des questions de genre.

79. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a achevé toutes les activités de formation relatives à la prévention de l'extrémisme violent qui avaient été organisées à l'intention des acteurs de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire. Plus de 8 500 acteurs de l'éducation (dont plus de 60 % de femmes) de 250 écoles des provinces d'Anbar et de Ninive en ont bénéficié.

80. L'OIM a continué d'aider la Direction générale des affaires yazidiennes, qui relève du Ministère fédéral du travail et des affaires sociales, à préparer l'enregistrement des femmes des communautés yazidie, shabak, turkmène et chrétienne qui ont été exposées à des violences sexuelles liées au conflit commises par Daech. Cela permettra aux rescapées de bénéficier des avantages prévus par la loi de 2021 sur les rescapées yézidiennes.

81. Les changements climatiques et les pénuries d'eau ont érodé les moyens de subsistance de plus de 6 000 familles rurales dans les zones marécageuses d'Iraq. Pour aider les éleveurs de buffles de cette région, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a acheté des stocks de nourriture et, en juillet 2022, avait formé 6 000 éleveurs, dont des femmes, aux techniques d'alimentation des buffles. Dans d'autres zones, le PAM a travaillé avec ses partenaires sur la gestion efficace des ressources naturelles et les techniques agricoles économes en eau, ainsi que sur l'agriculture de protection, afin d'aider les communautés rurales iraquiennes à transformer leurs moyens de subsistance.

82. En juin, le secrétariat général du Conseil des ministres a lancé conjointement avec les ministères concernés et le PNUD une initiative visant à donner aux femmes iraquiennes les moyens de faire face aux difficultés liées aux changements climatiques, telles que les charges économiques supplémentaires et la détérioration de la qualité de vie. Le Gouvernement iraquien prévoit d'actualiser la stratégie nationale d'amélioration de la condition de la femme pour la période 2023-2030 à cet égard.

83. Le Service de la lutte antimines a nettoyé 2 141 694 m² de zones contaminées par des munitions explosives dans les provinces d'Anbar, de Bassora et de Ninive. Il a renforcé les capacités du Gouvernement dans ce domaine et promu l'égalité des genres à l'aide d'activités de formation. En juin 2022, 19 membres de la police du Ministère de l'intérieur ont suivi un cours de niveau 3 sur la neutralisation des explosifs et munitions, avec l'appui du Service. Pour la première fois, une Iraquienne a validé cette formation, qui n'était auparavant ouverte qu'aux hommes.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité

84. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies. Il a poursuivi ses activités de surveillance, en adaptant les mesures de sécurité et les plans d'urgence, en assurant la liaison avec les autorités du Gouvernement hôte et en diffusant des informations et

des avis afin de maintenir la sensibilisation du personnel aux changements sur le plan de l'état de la sécurité.

85. Le Département a appuyé en moyenne 41 missions par jour sur le terrain dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a continué de se coordonner étroitement avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui afin que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

86. La MANUI a achevé la remise à neuf des logements de la Base de soutien avancée à Bagdad. Les projets de rénovation des bureaux régionaux et du camp de l'Unité de gardes des Nations Unies se sont poursuivis, dans le respect de protocoles stricts en matière de santé et de sécurité.

87. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère fédéral de la santé, la MANUI a poursuivi sa campagne de vaccination contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et de leurs proches en Iraq. Au 31 août, elle avait administré 7 192 premières ou deuxièmes doses du vaccin et 486 doses de rappel. De plus, 95 % du personnel recruté sur le plan international de la MANUI et 93 % du personnel recruté sur le plan national sont entièrement vaccinés.

V. Observations

88. Près d'un an après la tenue des élections législatives du 10 octobre 2021, la formation d'un nouveau gouvernement pleinement habilité reste une perspective éloignée, mais non moins essentielle. Tout retard supplémentaire risque de compromettre la stabilité politique en Iraq. J'exhorte toutes les parties à mettre leurs désaccords de côté et à agir dans l'intérêt national pour former un nouveau gouvernement dès que possible.

89. Les Iraquiennes restent largement exclues de la formation du gouvernement, malgré les résultats remarquables qu'elles ont obtenus lors des élections d'octobre 2021. Je demande à nouveau aux responsables politiques de garantir une véritable participation des femmes à ce processus.

90. Je salue les mesures prises par la Haute Commission électorale indépendante, avec le soutien de la MANUI, pour améliorer ses capacités et mettre en œuvre les enseignements tirés des élections législatives de 2021. Il est désormais important que la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission indépendante pour les élections et le référendum de la Région du Kurdistan renforcent leur coopération et mettent en commun leurs compétences techniques.

91. Compte tenu de la fragilité de l'environnement politique actuel, j'appelle tous les acteurs politiques à prendre des mesures concrètes pour désamorcer les tensions. Tout doit être fait pour prévenir le risque d'une erreur de calcul qui pourrait avoir de graves conséquences imprévues. Le droit de manifester pacifiquement doit être maintenu en toutes circonstances, mais le respect de la Constitution et des institutions de l'État est essentiel. La meilleure façon de résoudre les différends est d'établir un dialogue authentique et inclusif fondé sur des principes et des moyens pacifiques, démocratiques et constitutionnels.

92. Une fois mis en place, le nouveau gouvernement devra être pleinement capable de mener à bien les réformes demandées depuis longtemps. À cette fin, la Chambre

des députés et toutes les autres institutions de l'État doivent pouvoir fonctionner sans entrave.

93. Pour répondre aux demandes et aux aspirations du peuple iraquien, le nouveau gouvernement devra impérativement mettre en œuvre au plus vite des mesures concrètes pour améliorer la vie quotidienne de tous les Iraquiens et toutes les Iraquiennes, notamment en garantissant la fourniture de services de base, y compris l'électricité, à tous les citoyens, en renforçant les capacités et les performances des institutions de l'État, en diversifiant l'économie et en promouvant une gouvernance efficace et responsable.

94. Je note avec satisfaction les efforts consentis par le Gouvernement iraquien pour favoriser le dialogue régional et solliciter la coopération afin de résoudre les problèmes régionaux et mondiaux. J'encourage les partenaires régionaux et internationaux du pays à soutenir ces efforts, qui contribueront à la stabilité à long terme de l'Iraq et de la région dans son ensemble. Je demande une fois de plus à toutes les parties concernées de faire montre de retenue et d'éviter l'escalade. J'exhorte également les partenaires de l'Iraq à appuyer l'action qu'il mène pour faire avancer la paix, la stabilité et la sécurité régionales, conformément aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de relations de bon voisinage.

95. La lutte contre l'impunité est fondamentale pour la stabilité et la prospérité futures de l'Iraq. Le fait de garantir la justice et d'amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes contribuera de façon déterminante à la protection des droits humains, au renforcement de l'état de droit et à la promotion d'une société juste. Tout en saluant les mesures prises par le Gouvernement pour indemniser les victimes, je note avec préoccupation les progrès limités réalisés à ce jour en matière d'établissement des responsabilités. Je réaffirme qu'il importe de mettre fin à l'impunité, à la fois pour rendre justice aux victimes et pour renforcer la confiance entre le Gouvernement et ses citoyens.

96. Alors que la transition de l'aide humanitaire vers l'aide au développement se poursuit, je félicite le Gouvernement pour les progrès déjà accomplis, notamment l'accent mis sur la protection sociale pour tous les citoyens irakiens. Le renforcement du contrat social avec les citoyens est essentiel à ce processus, et je note les efforts déployés pour y inclure les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Je me félicite également de l'adoption de la loi relative à l'aide d'urgence pour la sécurité alimentaire et le développement et je demande qu'elle soit appliquée rapidement, ce qui contribuera à atténuer les souffrances et les difficultés auxquelles sont confrontés les Iraquiens et les Iraquiennes jusqu'à la formation d'un gouvernement.

97. Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale et Chef de la MANUI, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement constant dont ils ont fait preuve, afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation, en ces temps d'exception particulièrement difficiles. Je souhaite également exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale adjointe, Coordinatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires pour l'Iraq, Irena Vojáčková-Sollorano, dont le mandat à la MANUI s'achève, pour sa détermination et son dévouement au service de l'Organisation des Nations Unies en Iraq.